



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 août 2011
Français
Original : anglais

Vingt-troisième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria

I. Introduction

1. Dans sa résolution 1938 (2010), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) jusqu'au 30 septembre 2011 et m'a prié de lui rendre compte des préparatifs des élections de 2011, et des progrès accomplis par rapport aux objectifs clefs de transition, y compris l'établissement d'un plan commun de transition aux fins du transfert des responsabilités en matière de sécurité intérieure de la Mission aux autorités nationales compétentes. Le présent rapport fait le point des principaux faits nouveaux survenus depuis mon rapport du 14 février 2011 (S/2011/72) et contient mes recommandations concernant le renouvellement du mandat de la MINUL.

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique

2. Au cours de la période considérée, l'évolution de la situation politique a été dominée par les activités des partis politiques visant à préparer le référendum sur la Constitution et les élections présidentielles et législatives à venir, dont la tenue a été fixée au 23 août et au 11 octobre, respectivement. En dépit des fusions opérées par différents partis, y compris les ralliements au Parti de l'unité dont la Présidente Ellen Johnson Sirleaf est membre, le paysage politique est resté mouvant et morcelé, avec nombre de changements d'allégeance. Au 1^{er} août, 18 des 32 formations politiques inscrites avaient désigné leurs candidats aux élections présidentielles. Parmi les grands partis de 2005, le Parti de l'unité a confirmé que la Présidente Johnson Sirleaf et le Vice-Président Joseph Boakai étaient candidats à leur propre succession, le Parti de la liberté a désigné Charles Brumskine et le sénateur du comté de Bong, Franklin Siakor, comme candidats aux fonctions de président et de vice-président, respectivement, et le Congrès pour le changement démocratique a choisi Winston Tubman comme candidat à la présidence et George Weah, son candidat à la présidence en 2005, comme candidat à la vice-présidence. Le 22 août, la Commission électorale nationale doit publier une liste provisoire des candidats aux 88 sièges disputés aux élections législatives.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (6 septembre 2011).



3. Le Comité consultatif interpartis a continué de jouer un rôle important dans le règlement des principales questions opposant les partis politiques et la Commission électorale, y compris en ce qui concerne les modalités des élections. Il a ainsi été convenu que la campagne électorale débiterait le 5 juillet, et non plus le 18 août. Il subsiste néanmoins entre certains partis et la Commission électorale des désaccords quant au cadre juridique des élections qui, s'ils n'étaient pas levés, pourraient amener à réviser le calendrier. Un parti a d'ores et déjà saisi la justice pour faire interrompre le découpage des circonscriptions en invoquant la Constitution, mais la Cour suprême n'a pas fait droit à sa demande. Une autre action visant à contester la composition de la Commission électorale et une requête tendant à obtenir l'interruption de la tenue du référendum pour des raisons constitutionnelles n'ont encore fait l'objet d'aucune décision. Ma Représentante spéciale a intensifié ses efforts dans le cadre de ses bons offices pour encourager les partis politiques à engager des discussions ouvertes afin de trouver un terrain d'entente sur ces questions, y compris l'interprétation de l'article 91 de la Constitution sur les seuils requis pour l'organisation d'un référendum en vue d'amender la Constitution.

4. Le processus de réconciliation nationale n'a par ailleurs guère progressé depuis que la Présidente a présenté, en janvier, au Parlement le troisième rapport trimestriel sur l'application des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation. Comme la Présidente l'a demandé, la Commission nationale indépendante des droits de l'homme devrait assumer des responsabilités accrues touchant ces recommandations, et notamment élaborer une feuille de route pour la réconciliation nationale et mettre sur pied le programme Palava Hut (hutte des palabres), conçu pour donner aux auteurs d'exactions la possibilité de demander le pardon de la communauté. On ne relève pour l'heure aucune avancée concrète concernant ce programme, dont la Présidente avait pourtant annoncé en juin le lancement dans les mois à venir.

B. Situation en matière de sécurité

5. La situation en matière de sécurité au Libéria est restée stable, mais fragile. Les répercussions de la situation en Côte d'Ivoire sur les régions frontalières du Libéria, à quoi s'est ajoutée la persistance des tensions ethniques et communautaires et des litiges au sujet de l'accès à la terre et aux ressources, ont posé de sérieux problèmes de sécurité. Les débouchés limités en matière d'emplois et de moyens d'existence, en particulier chez les jeunes, comptent encore parmi les principaux facteurs d'insécurité, et la grande délinquance et autres activités illicites continuent de sévir.

6. Comme je l'indiquais dans mon dernier rapport sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, daté du 24 juin 2011 (S/2011/387), l'afflux au Libéria de combattants ivoiriens et de ressortissants libériens partis se battre en Côte d'Ivoire a constitué une grave menace pour la sécurité, que le Gouvernement et la MINUL s'emploient à lever. En avril, le personnel de sécurité libérien a arrêté un individu connu pour être un ancien seigneur de la guerre du Libéria qui serait allé combattre en Côte d'Ivoire. Au cours de son interrogatoire, celui-ci a indiqué que d'autres combattants étaient revenus clandestinement au Libéria. Le Gouvernement a fait connaître son intention de poursuivre les Libériens qui avaient combattu en Côte d'Ivoire, et une vingtaine ont été arrêtés à ce jour, mais la plupart ont été relâchés faute de preuves ou en raison des faiblesses du dossier d'accusation.

7. Au mois de juin, 88 personnes soupçonnées d'être des combattants ivoiriens et mises en détention dans une prison locale après avoir franchi la frontière dans le comté de Maryland en avril, ont été transférées dans un centre spécial dans le comté de Bong. Un groupe hétérogène d'individus soupçonnés d'être des combattants, dont plus de 90 ressortissants ivoiriens, aurait pénétré sur le territoire en mai dans le comté de River Gee où, le 14 juin, les forces de sécurité libériennes ont retrouvé une importante quantité d'armes et de munitions dans une cache aménagée, pense-t-on, par ce groupe. La MINUL a détruit ces armes et munitions en juillet, et 37 personnes ont été arrêtées en relation avec la cache.

8. Les tensions liées aux querelles de terre ont continué de mettre gravement en danger la stabilité à long terme dans le pays. En mars, après qu'un différend de longue date au sujet de la terre se fut rallumé entre comtés, une cinquantaine de personnes armées de machettes et de fusils de chasse à canon simple, en provenance semble-t-il du comté de Maryland, ont attaqué un village du comté de Grand Kru, où elles ont mis le feu à deux maisons. La Police nationale et la MINUL sont intervenues et ont maîtrisé la situation, et des policiers du Groupe d'intervention d'urgence de la Police nationale du Libéria ont ensuite été déployés pour y maintenir l'ordre.

9. Les conflits du travail ont également continué d'être une source d'incidents, lesquels risquent de se multiplier du fait du développement de plantations et d'exploitations forestières et minières à grande échelle. Le 26 mai, 30 ouvriers de la société d'exploitation du caoutchouc Cavalla Rubber Corporation, dans le comté de Maryland, se sont rendus au tribunal d'instance où quatre de leurs camarades devaient comparaître après avoir été arrêtés. Des éléments du Groupe d'intervention d'urgence ont tenté de leur barrer la route et, au cours de l'échauffourée qui a suivi, ont tiré et tué un ouvrier. Un groupe d'habitants ont alors incendié deux des bâtiments de la plantation. Dépêchées sur les lieux, la Police nationale libérienne et la MINUL ont repris la situation en mains. En mars, des manifestations d'enseignants protestant à Monrovia contre les retards dans le paiement de leur traitement ont dégénéré en affrontements violents entre élèves et policiers du Groupe d'intervention d'urgence, entraînant la fermeture temporaire des écoles de la ville.

10. Les tensions interethniques sont demeurées préoccupantes. En juin, à la suite d'une altercation entre des membres des communautés Mano et Krahn du village de Sowaken, dans le comté de Grand Gedeh, une vingtaine de personnes appartenant à la communauté Krahn ont attaqué et détruit plusieurs maisons et pillé les biens de membres des communautés Mano et Gio. Les forces de sécurité du Libéria et la MINUL sont intervenues et ont rétabli le calme.

11. Six émeutes visant les forces de police et des équipements ont été signalées pendant la période considérée. En mai, un accident de la circulation entre un véhicule de la MINUL et un taxi moto s'est soldé par des affrontements violents avec la Police nationale et l'incendie d'un poste de police à Saclapea, dans le comté de Nimba.

C. Situation économique

12. L'économie a connu un taux de croissance de 5,6 % en 2010, légèrement inférieur au taux de 6,3 % attendu. Les projections indiquent un taux de croissance

de 6,8 % en 2011. Le rebond des exportations de produits de base s'est confirmé, et une modeste expansion du secteur des services et une augmentation de l'investissement étranger direct ont contribué à la croissance économique. En mai, le Gouvernement a présenté un projet de budget national de 458,9 millions de dollars pour l'exercice 2011/12, en progression de 26 % par rapport au budget précédent. Bien que le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés ait été atteint en juin 2010, ce qui a sensiblement réduit l'encours de la dette du pays, le Gouvernement n'a souscrit qu'un petit nombre de prêts à des conditions libérales.

13. Les projections font apparaître un taux d'inflation plus élevé en 2011, s'établissant à 8,1 %, contre 7,2 % en 2010, signe de la vulnérabilité du Libéria face à la hausse des cours mondiaux du carburant et des produits alimentaires, le pays important les deux tiers de ses disponibilités alimentaires. Selon une enquête récente, les prix des produits de première nécessité, en particulier le riz, ont augmenté sur le marché intérieur de plus de 30 % au cours des six derniers mois. Une enquête sur la population active conduite en 2010 a estimé à 77 % le pourcentage de Libériens actifs qui ne peuvent compter ni sur les prestations de base ni sur la sécurité de l'emploi.

14. Suite à sa décision de reporter l'échéance de la stratégie pour la réduction de la pauvreté de juin à décembre 2011, le Gouvernement a entrepris d'élaborer un cadre pour la suite de ce programme. Sous la direction du Ministère de la planification et des affaires économiques et de la Commission de la gouvernance, 15 groupes de travail sectoriels ont été chargés de faire le bilan de la stratégie et d'établir, aux fins de l'élaboration de sa deuxième phase, des feuilles de route pour le développement du secteur économique, du secteur social et du secteur de l'équipement qui viendront s'inscrire à terme dans le cadre du futur projet Vision 2030: Liberia Rising (Objectif 2030 : l'essor du Libéria).

D. Aspects régionaux

15. La crise postélectorale en Côte d'Ivoire a eu de sérieuses répercussions sur la sécurité et la situation humanitaire au Libéria. Comme indiqué aux paragraphes 6 et 7 ci-dessus, la présence persistante de milices et autres éléments armés dans la partie occidentale et les régions frontalières du pays est demeurée une menace pour l'ensemble de la sous-région, en particulier le Libéria. Le Gouvernement, soutenu par la MINUL, renforce ses patrouilles et sa présence le long de la frontière ivoirienne pour surveiller l'évolution de la situation et exercer une influence dissuasive, mais il est difficile de contrôler 700 kilomètres de frontières. La MINUL et l'ONUCI ont intensifié leur coopération, y compris en relançant leurs activités communes à la frontière dans le cadre de l'« Opération Mayo », en tenant de plus nombreuses réunions conjointes, en coordonnant leurs patrouilles aériennes et terrestres, et en institutionnalisant le partage de l'information, notamment par la désignation d'agents de liaison entre contingents voisins de part et d'autre de la frontière. De même, la MINUL et l'ONUCI ont conduit en juin une mission d'évaluation commune dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. En outre, les Gouvernements libérien et ivoirien ont engagé des discussions sur la sécurité aux frontières, en particulier le 9 juillet, date à laquelle une délégation conduite par le Premier Ministre de la Côte d'Ivoire a effectué une visite officielle à Monrovia. Un sommet extraordinaire de l'Union du fleuve Mano s'est tenu à Monrovia le

17 juillet, pendant lequel a été débattue, entre autres, la question de la coopération transfrontalière en matière de sécurité, et il a été décidé de créer un comité technique afin de mieux coordonner le traitement des questions relatives à la sécurité des frontières dans la région.

16. Le regain de tensions en Guinée est suivi avec beaucoup d'attention. Les violents affrontements qui ont opposé en mai des membres des groupes ethniques kpelle et mandingue dans la ville de Galakpai, près de la frontière avec le Libéria, ont provoqué un afflux de Guinéens, pour la plupart d'origine kpelle, sur le territoire libérien. Au 1^{er} août, l'agence libérienne pour les réfugiés estimait à plus de 3 000 le nombre de ressortissants guinéens qui avaient cherché refuge dans des localités frontalières du comté de Bong. Durant la période considérée, le Gouvernement du Libéria et la MINUL ont poursuivi leurs opérations conjointes à la frontière avec les Gouvernements de la Guinée et de la Sierra Leone.

17. Le Libéria a continué d'être vulnérable au trafic de stupéfiants. Des drogues « dures », dont de l'héroïne et de la cocaïne, continuent de transiter sur son territoire en quantités limitées. La production intérieure de marijuana prospère, et l'on pense qu'elle se substitue dans bon nombre de régions à d'autres activités agricoles, de grosses quantités passant dans les pays voisins. On signale aussi des filières de trafic d'êtres humains empruntant les mêmes routes. En mai, le Gouvernement a rallié l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, cadre multipartite pour la mise en œuvre du Plan d'action régional visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogue, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest adopté par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). En juillet, le Groupe de lutte contre la criminalité transnationale de la Police nationale libérienne a commencé ses activités.

E. Situation humanitaire

18. À la fin du mois de mai, plus de 180 000 réfugiés de la Côte d'Ivoire avaient été enregistrés dans les comtés de Grand Gedeh, Maryland, Nimba et River Gee. Après vérification par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et quelques retours, principalement depuis le comté de Nimba, le nombre de réfugiés a été estimé fin juin à 140 000. Toutefois, les réfugiés ont continué d'affluer dans le sud du Libéria, quoiqu'à un rythme moindre, et au 1^{er} août, on estimait le nombre total de réfugiés enregistrés à 160 000. Des camps de réfugiés ont été construits dans les comtés de Nimba et de Maryland, des camps de transit sont convertis en camps permanents, et un nouveau camp est en cours d'aménagement dans le comté de Grand Gedeh. Toutefois, la vaste majorité des réfugiés reste massée dans des localités reculées proches de la frontière, ce qui rend l'acheminement de l'aide difficile, et ponctionne lourdement les ressources déjà comptées des communautés d'accueil. Le Gouvernement encourage donc les réfugiés à gagner des camps ou villages plus éloignés de la frontière, considérés comme plus sûrs. Un plan d'action humanitaire d'urgence révisé a été lancé le 24 mars, chiffrant le montant nécessaire pour venir en aide à 150 000 réfugiés à 146,5 millions de dollars, dont 50 % sont déjà financés. Ce plan a fait l'objet d'une nouvelle révision pour répondre aux besoins humanitaires de 160 000 réfugiés et de 100 000 Libériens dans les communautés d'accueil, ce qui porte le total de l'aide financière requise pour le reste de 2011 à 166 millions de dollars.

III. Mise en œuvre du mandat

A. Préparation des élections

19. Les préparatifs du référendum et des élections se sont accélérés depuis que la Commission électorale nationale a confirmé que le référendum sur la Constitution se tiendrait le 23 août 2011. Il est proposé d'approuver quatre amendements à la Constitution, dont trois ont trait aux élections : ils visent à modifier le système électoral en substituant un scrutin à la majorité simple au scrutin à la majorité absolue pour toutes les élections, à l'exception de l'élection du Président et du Vice-Président; à reculer d'octobre à novembre la date des élections; et à ramener de 10 à 5 le nombre d'années consécutives précédant immédiatement une élection pendant laquelle les candidats aux fonctions de président et de vice-président doivent avoir résidé dans le pays. Le quatrième amendement porterait à 75 ans l'âge de la retraite obligatoire pour le président de la Cour suprême. La Commission électorale a confirmé la date du 11 octobre 2011 pour les élections présidentielle et législatives, qui pourraient cependant être reportées au 8 novembre selon les résultats du référendum. L'inscription sur les listes électorales s'est achevée en février et la Commission électorale a comptabilisé près de 1,8 million d'électeurs inscrits, soit 89 % de la population en âge de voter, dont 49 % sont des femmes.

20. La Commission électorale a lancé, le 5 avril, une campagne d'information civique et électorale, en désignant un certain nombre d'activités à mener en partenariat avec la société civile. La MINUL a aidé à diffuser l'information relative au processus électoral par des programmes radiophoniques et des activités de sensibilisation dans les zones rurales. Avec le concours de divers partenaires, la Commission électorale a d'autre part dispensé une formation à plus de 400 femmes candidates à des responsabilités politiques. Malgré des retards dus à l'examen par la Cour suprême d'un recours en annulation contestant la constitutionnalité du découpage électoral sur la base de la loi électorale qui définit le seuil de population applicable en la matière, la Commission électorale a pu mener à bien le découpage des circonscriptions pour l'ensemble du territoire et a publié la carte électorale le 8 juillet. Le calendrier de l'ensemble du processus électoral a été maintenu, et l'enregistrement des candidats a débuté comme prévu le 20 juillet.

21. Ma Représentante spéciale a appuyé la réactivation du Groupe de contact international pour le Libéria et d'autres initiatives visant à soutenir le dialogue entre les partis, comme indiqué au paragraphe 3 ci-dessus. De même, la MINUL a intensifié sa collaboration avec les autorités nationales afin d'instaurer un climat propice à des élections pacifiques, et renforcé son suivi des questions électorales, juridiques, politiques et relatives à l'information du public, à la sécurité et aux droits de l'homme en vue d'apaiser les tensions, tout en observant attentivement le déroulement de la campagne politique. Soucieuse d'assurer l'impartialité du processus, la radio de la MINUL a attribué à tous les partis des temps d'antenne équitables pour que chacun puisse présenter son programme politique, et elle a distribué une liste de contrôle en matière de respect des droits de l'homme aux groupes d'observateurs nationaux afin que ceux-ci l'assistent dans ses activités de suivi tout au long de la période électorale.

22. La MINUL a coordonné l'aide au processus électoral apporté par la communauté internationale dans le cadre du Groupe de coordination des donateurs, et poursuit ses efforts pour mobiliser auprès des donateurs les 4 millions de dollars

qui manquent encore au fonds commun géré par le PNUD. Elle s'est également employée à renforcer les capacités des institutions nationales chargées de la sécurité, bien que le Gouvernement n'ait pas encore dégagé des fonds pour financer le coût de leur déploiement. En attendant, la Mission a élaboré des plans de sécurisation et d'intervention d'urgence pour seconder efficacement les autorités nationales de façon que les élections se déroulent paisiblement.

23. La Commission nationale a établi son plan pour la distribution du matériel électoral auprès des 1 780 bureaux de vote, et a demandé à la MINUL de l'aider à en acheminer une partie par les airs jusqu'aux entrepôts des tribunaux les moins accessibles dans 6 des 15 comtés. La MINUL a déployé des agents électoraux pour aider les magistrats des différents comtés. La tenue du référendum, et peut-être du premier tour des élections, au plus fort de la saison des pluies sera un formidable défi logistique. Sachant que les bulletins ne pourront être imprimés qu'une fois les résultats du référendum publiés, les délais entre impression et distribution seront extrêmement serrés.

B. Réforme du secteur de la sécurité

1. Stratégie et dispositif de sécurité nationale

24. Les parties concernées ont demandé que des lois essentielles touchant le secteur de la sécurité soient votées avant la fin de l'actuelle législature. La Commission de la sécurité de la Chambre des représentants a tenu, le 11 mai, des auditions publiques consacrées à la loi sur la réforme de la sécurité nationale et le renseignement, et un certain nombre des propositions qui ont été faites à cette occasion ont été incorporées dans le projet de texte, y compris une disposition tendant à maintenir, sous une forme ou une autre, l'Office de lutte contre la drogue, que l'on avait initialement prévu de dissoudre pour en transférer les attributions à la Police nationale du Libéria.

25. Le Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la justice et la sécurité, dont le mandat a été récemment étendu pour y inclure le soutien aux institutions chargées de la justice, et le Fonds pour la consolidation de la paix ont commencé à jouer un rôle important dans l'appui au renforcement du secteur de la sécurité, en ce qui concerne en particulier les activités de la Police nationale et d'autres organismes responsables de la sécurité et de la justice. Tandis que le Fonds pour la consolidation de la paix finance la mise sur pied du Pôle pour la justice et la sécurité de Gbarnga, le Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la justice et la sécurité a permis de renforcer la Police nationale, les services de l'immigration, l'administration pénitentiaire et l'appareil judiciaire, sur le plan de la formation et de la mobilité, et en ce qui concerne la fourniture de l'équipement indispensable. Le Gouvernement a accru dans une mesure modeste les crédits alloués à la sécurité dans le budget national pour 2011-2012, mais la question des coûts récurrents continue de soulever des difficultés. La nécessité d'intensifier l'appui au secteur de la sécurité, en particulier la Police nationale du Libéria, s'impose d'autant plus dans la perspective du transfert des attributions de la MINUL. Un examen des capacités des comités législatifs de sécurité a été entrepris en vue d'améliorer les contrôles et les mécanismes de responsabilisation.

2. Forces armées du Libéria

26. L'effectif actuel des Forces armées du Libéria s'élève à 2 012 hommes, y compris les unités de l'infanterie, du génie et de la police militaire, à quoi s'ajoutent 51 gardes-côtes équipés de quatre embarcations. Cinquante instructeurs militaires envoyés par les États-Unis ont continué d'aider à mettre sur pied une armée professionnelle et compétente, en formant notamment des officiers capables d'assumer des responsabilités de commandement accrues. L'armée a mis en œuvre son plan d'entraînement annuel pour 2010-2011, qui a culminé avec l'organisation en avril 2011 de deux exercices sur le terrain au niveau des bataillons avec l'aide de la MINUL, et d'un programme de formation visant à préparer l'armée à d'éventuelles tâches de maintien de la paix. L'armée a participé avec succès à un certain nombre d'opérations conjointes, y compris, en juin, une opération complexe menée avec d'autres organes de sécurité, le Ministère des affaires intérieures et la MINUL qui avait pour objet de transporter des individus soupçonnés d'être d'anciens combattants de la Côte d'Ivoire sur le territoire national jusqu'au camp d'internement désigné par le Gouvernement. La Garde côtière a également mené des opérations conjointes avec les patrouilles aériennes et maritimes de la MINUL sur les cours d'eau côtiers en vue de repérer et signaler les activités maritimes illégales.

27. Malgré les estimations qui laissaient prévoir que l'armée serait pleinement opérationnelle en 2012, un certain nombre de facteurs, dont le manque d'équipement, des retards dans l'achat de nouveau matériel et des reports incessants de l'adoption de la stratégie de défense nationale, auront sans doute pour effet de repousser cette échéance jusqu'à 2014 au moins.

28. Les écarts de discipline du personnel des Forces armées du Libéria, notamment le harcèlement de civils, les altercations avec la Police nationale, l'une d'elles s'étant soldée par le meurtre d'un officier de police, et les activités criminelles, sont demeurés une source de préoccupation.

3. Police nationale du Libéria

29. Les efforts pour maîtriser la situation le long de la frontière avec la Côte d'Ivoire et la planification des élections ont mis à rude épreuve la Police nationale, déjà en sous-effectif, et dont le développement des capacités institutionnelles est encore en cours. Le Groupe d'intervention d'urgence et d'autres membres de la police ont participé à des opérations à la frontière, en collaboration avec d'autres organes de sécurité et avec le soutien de la MINUL, ce qui a offert une occasion unique de tester la capacité des forces nationales de sécurité. La Police nationale s'est montrée mieux capable d'exécuter des opérations complexes, mais celles-ci ont révélé aussi des insuffisances préoccupantes, notamment sur le plan logistique. La mobilité demeure en particulier un problème majeur, qui compromet l'aptitude à se déployer rapidement sur tout le territoire, la MINUL continuant d'apporter un soutien logistique aérien et autre. La Police nationale s'est également préparée à prendre en charge la part principale des mesures de sécurité pendant le référendum et les élections.

30. Compte tenu du processus de planification de la transition et de l'évolution des conditions de sécurité le long de la frontière, la MINUL s'est employée avec la Police nationale à réviser l'ordre de priorité des projets de son plan stratégique. Vingt-cinq projets prioritaires sont près d'être achevés et ont déjà produit des avancées en ce qui concerne les systèmes essentiels et structurels, comme la gestion

du parc de véhicules et les mesures de contrôle de son utilisation. Un plan de dotation en effectifs, visant à rationaliser les spécifications opérationnelles et les structures hiérarchiques, en tenant compte de l'évolution des besoins des états-majors régionaux, est sur le point d'être finalisé.

31. Avec le soutien de la MINUL et des donateurs, l'École de la Police nationale a continué de former de nouveaux officiers. Au 1^{er} août, l'effectif est de 4 153 officiers de police, dont 620 dans le Groupe d'appui et 322 dans le Groupe d'intervention d'urgence. L'effectif global de 620 hommes et femmes du Groupe d'appui répond à l'objectif stratégique de 600 officiers formés avant les élections, même si les dernières promotions ne sont pas encore pleinement opérationnelles, faute d'équipement et de soutien logistique. Les femmes représentent 16 % de l'effectif total des forces de police.

32. La mise en place du Bureau de l'immigration et de la naturalisation s'est poursuivie. Outre l'élaboration d'un certain nombre de documents jetant les bases de sa structure institutionnelle, il est entré en activité le long de la frontière de la Côte d'Ivoire, ce qui a fait apparaître les difficultés considérables auxquelles il doit encore faire face. Le Fonds d'affectation spéciale pour la justice et la sécurité finance le renforcement de ses capacités, et des dispositions sont prises pour loger les officiers de l'immigration dans les locaux du Pôle de Gbarnga, qui offrira une bonne base opérationnelle avancée.

C. Institutions judiciaires, juridiques et carcérales

33. Les efforts de coordination et de collaboration au sein du secteur de la justice et entre celui-ci et le secteur de la sécurité se sont poursuivis de manière à les renforcer et développer l'un et l'autre. Une retraite conjointe de l'appareil judiciaire et du Ministère de la justice en février, suivie d'un atelier sur la consolidation de la paix, a permis aux principales parties compétentes de déterminer ensemble les besoins auxquels il convenait de répondre en priorité pour améliorer l'administration de la justice. La MINUL a continué de s'employer à renforcer les capacités des institutions et mécanismes chargés de faire appliquer l'état de droit en soutenant les efforts pour améliorer l'administration de la justice et l'accès à la justice et en conseillant les principaux acteurs du secteur de la justice.

34. Sous la direction du Gouvernement, l'Équipe spéciale sur la détention provisoire a poursuivi ses efforts pour réduire les retards du système pénal et a établi un plan d'action. Un projet de réforme de la loi sur les jurys visant à accélérer le traitement des affaires criminelles a été rédigé pour présentation au Parlement. Une évaluation des systèmes actuels de gestion des dossiers dans les tribunaux et les bureaux des procureurs a également été achevée, et de nouvelles procédures uniformisées ont été mises au point pour un meilleur suivi des affaires. En outre, 61 magistrats non juristes ont obtenu leur diplôme en juin dans le cadre du programme de formation de magistrats professionnels de l'Institut judiciaire, ce qui devrait améliorer l'efficacité de la justice pénale, en particulier dans les zones rurales. Bien que les consultations qui devaient avoir lieu sur l'harmonisation des systèmes de justice formel et coutumier ne se soient pas encore tenues, la question demeure à l'ordre du jour du Gouvernement et les activités s'y rapportant se poursuivent, y compris une évaluation du système des tribunaux des gouverneurs tribaux.

35. En dépit de ces évolutions positives, d'importantes difficultés continuent de ralentir les progrès dans le secteur de la justice, notamment des insuffisances sur le plan des ressources humaines, de l'infrastructure et du matériel, l'obsolescence des cadres juridiques, et la dépendance à l'égard des donateurs. L'illustration en est donnée par un projet d'un an visant à recenser dans l'ensemble du système pénal les affaires de violences sexuelles qui, arrivé à son terme en avril, a conclu qu'avec les capacités actuelles, une dizaine d'années seraient nécessaires pour résorber l'arriéré concernant cette seule catégorie d'affaires.

36. Malgré les efforts soutenus pour améliorer sous tous les aspects la prévention et la répression des violences sexuelles et sexistes et la gestion des affaires dans ce domaine, le nombre élevé de viols signalés, en particulier dont les victimes sont des jeunes, demeure un grave sujet de préoccupation. Le renforcement de la section de la Police nationale chargée de la protection des femmes et des enfants s'est poursuivi, et l'aménagement du siège de cette section a été achevé en avril. On note des améliorations dans le suivi des affaires et la coordination avec les procureurs. Une équipe d'experts du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit s'est rendue au Libéria en avril pour déterminer quelle forme de soutien pourrait être la plus utile au Gouvernement pour faire face à ce problème.

37. La sécurité dans les centres de détention est demeurée fragile, 10 tentatives d'évasion ayant été dénombrées au cours des six derniers mois. La population carcérale a augmenté lentement mais régulièrement en dehors de Monrovia, tout en restant stable à la prison centrale de la capitale, en grande partie du fait des tribunaux spéciaux itinérants qui y opèrent. Les taux de détention provisoire sont restés extrêmement élevés (80 %) dans l'ensemble du pays. La surpopulation continue d'être un problème dans tous les centres de détention, mais un certain nombre d'entre eux ont quelque peu progressé dans l'organisation d'activités de réhabilitation des prisonniers.

D. Droits de l'homme

38. Le Libéria a poursuivi ses efforts pour appliquer une approche axée sur les droits de l'homme de l'élaboration des plans et des politiques et pour améliorer la situation en matière de droits de l'homme. En mars, une délégation gouvernementale s'est rendue à Genève pour participer à la session du Conseil des droits de l'homme consacrée au suivi de l'Examen périodique universel (EPU) et présenter ses réponses concernant les 41 recommandations restantes sur un total de 113 recommandations formulées lors de la session de novembre 2010. Un certain nombre de questions ont été abordées à cette occasion, notamment l'application de la peine de mort, les mesures de lutte contre la violence sexuelle et sexiste, les pratiques traditionnelles néfastes et l'application des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation. La délégation libérienne a noté que des mesures étaient prises pour régler ces questions mais qu'elle ne pouvait prendre position sur l'abrogation de la peine capitale ou sur la qualification criminelle des mutilations génitales féminines. Un mécanisme a été mis en place pour favoriser et surveiller l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel. La MINUL a aidé le Gouvernement libérien à se préparer à l'Examen périodique universel dans le cadre de son mandat en matière de renforcement des capacités, de suivi et de sensibilisation.

39. Depuis la création officielle, en octobre 2010, de la Commission nationale indépendante pour les droits de l'homme, le bilan de cet organe reste limité. La Commission a certes mené quelques visites de suivi et enquêté sur des allégations d'usage excessif de la force par la police à Monrovia mais elle a pâti de divisions internes qui ont nui à son image publique et à la mise en œuvre de son plan de travail pour 2011. Les organisations de la société civile, par l'entremise du Groupe de travail sur la justice transitionnelle, sont en pourparlers avec les commissaires pour faciliter un recentrage du mandat de la Commission.

E. Renforcement de l'autorité de l'État

40. Le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures visant à consolider l'autorité de l'État, notamment en étendant les services de l'administration de l'échelon des comtés à celui des districts, en déployant des effectifs techniques supplémentaires, en renforçant les capacités administratives et en assurant un versement plus régulier des salaires. La Présidente a officiellement approuvé la politique de décentralisation, qui prévoit un transfert de pouvoirs politiques, financiers et administratifs vers les 15 administrations de comté, en prélude à l'intervention du législateur. Avec le soutien de partenaires internationaux, un projet pilote de décentralisation est en cours d'exécution dans neuf comtés. Des difficultés subsistaient néanmoins, concernant en particulier la logistique et la fidélisation du personnel technique formé et qualifié. Les mécanismes de coordination de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté et des programmes de développement des comtés ont certes continué de fonctionner mais sans pouvoir se réunir régulièrement, pour cause d'absentéisme de responsable clef des comtés.

41. Le Gouvernement a institué des règles et des procédures plus strictes régissant l'utilisation du Fonds de développement des comtés, qui avait été gelé en 2010 à la suite d'allégations de mauvaise gestion. Le recrutement d'agents chargés de surveiller l'utilisation de ces ressources sur le terrain au niveau des comtés et de faire rapport à ce sujet devrait contribuer à ramener la confiance du public envers les autorités locales.

42. D'importants travaux ont été menés à bien sur plus de 1 000 kilomètres de routes depuis novembre 2010, surtout dans le sud-est du pays, avec le soutien de donateurs gouvernementaux, multilatéraux et bilatéraux, la MINUL continuant de son côté de procéder aux réparations nécessaires le long de ses itinéraires d'approvisionnement. Cela étant, il n'y a toujours pas de construction de nouvelles routes à revêtement en dur au Libéria, ce qui gêne les efforts du Gouvernement pour assurer les services publics sur l'ensemble du territoire.

F. Gouvernance

43. Des blocages juridiques et autres ont continué d'empêcher que des poursuites efficaces soient engagées dans de grandes affaires de corruption et, bien que la première condamnation pour corruption ait été prononcée en mai, concernant des employés de la Banque centrale accusés de recyclage de chèques, il ne s'agissait pas de cadres de haut rang. Le suivi des recommandations d'audit de la Commission générale de vérification des comptes demeure lent. En mars, la présidente Johnson

Sirleaf a annoncé qu'elle ne reconduirait pas le Vérificateur général des comptes dans ses fonctions pour un nouveau mandat.

44. La Commission libérienne de lutte contre la corruption a poursuivi ses opérations avec une campagne nationale d'information sur l'intégrité dans l'action publique. Depuis mars 2009, elle a transmis au Ministère de la justice un total de 25 affaires de corruption afin que des poursuites soient engagées. Toutefois, il n'a toujours pas été donné suite à la proposition de la Présidente tendant à ce que cette commission soit habilitée à engager des poursuites.

45. La Commission foncière est arrivée au terme de son plan stratégique quinquennal et a créé une équipe spéciale de règlement des différends fonciers chargée d'élaborer une politique dans ce domaine et d'étudier d'autres méthodes de règlement de ces différends. La Commission a également poursuivi ses travaux concernant l'harmonisation du tracé des limites des comtés mais, à ce jour, deux différends sur 10 seulement ont été réglés, faute de ressources suffisantes. Par ailleurs, après deux années de gouvernement par ordonnance de l'exécutif, la Présidente a signé en juin la loi portant création de la Commission de réforme des lois. Le processus de révision de la Constitution n'a que peu avancé malgré les efforts déployés par la Commission de la gouvernance pour relancer les travaux de l'Équipe spéciale de réexamen de la Constitution.

G. Gestion des ressources naturelles

46. Des difficultés subsistaient en ce qui concerne le contrôle de l'extraction et du commerce des diamants. L'application des recommandations de la mission d'examen du Processus de Kimberley de 2009 et du Groupe d'experts sur le Libéria (S/2009/640) demeure lente. Une réunion de l'équipe spéciale présidentielle sur les diamants, qui ne s'était pas réunie depuis plus de 10 mois, s'est tenue le 15 juillet et il a été convenu à cette occasion de relancer les travaux de cette équipe et de se réunir plus fréquemment. Avec un soutien international, le système de base de données pour l'enregistrement des statistiques relatives aux diamants est désormais opérationnel et les bureaux diamantifères régionaux sont en cours de renforcement. Au total, 18 046 carats de diamants bruts, d'une valeur estimée à 9,9 millions de dollars, ont été exportés entre janvier et juin, apportant au Gouvernement près de 300 000 dollars de recettes. Le Ministère des terres, des mines et de l'énergie a commencé à mener des activités de sensibilisation à la mise en conformité au Processus de Kimberley sur les sites d'extraction et leurs alentours dans les comtés de Gbarpolu, Grand Cape Mount et Nimba.

47. Les recettes publiques provenant de l'exploitation forestière commerciale ont été inférieures aux prévisions, ne rapportant que 2,1 millions de dollars sur les 13,5 millions de dollars dus au cours de l'exercice budgétaire 2010-2011. Une équipe spéciale gouvernementale a été mise en place pour examiner le régime fiscal et déterminer si l'assouplissement de certaines règles pourrait améliorer la conformité des sociétés. L'Office d'exploitation des forêts a également établi des procédures en vertu desquelles des comités communautaires de développement forestier pourraient recueillir et gérer des fonds pour le compte des communautés qui ont juridiquement droit à une part des bénéfices. La création et l'exploitation de plantations d'huile de palme sur près de 460 000 hectares de terres louées à des sociétés concessionnaires dans les comtés de l'ouest et du sud-est ont débuté.

L'élargissement de ces opérations bute toutefois sur la résistance de communautés qui exigent d'être indemnisées et se plaignent de l'absence de consultations sur les accords de concession.

H. Intégration du système des Nations Unies

48. De nouveaux progrès ont été réalisés sur la voie de l'unité d'action du système des Nations Unies. En mars, un groupe d'appui au suivi et à l'évaluation a été créé pour soutenir l'élaboration de programmes uniques. Par ailleurs, en avril, une feuille de route a été établie pour définir les grandes lignes des ajustements programmatiques et opérationnels nécessaires pour orienter les opérations des Nations Unies au Libéria vers un cadre de programmes uniques et de services harmonisés, et le Groupe des communications des Nations Unies a élaboré un nouveau plan de travail fondé sur les principes de l'unité d'action. Cette feuille de route est en train d'être alignée sur les processus nationaux de prospective, de croissance et de développement.

IV. Questions intersectorielles

A. Information

49. Les Nations Unies ont travaillé en étroite collaboration avec le Gouvernement et d'autres partenaires à propos de la crise des réfugiés, pour faire en sorte que la générosité des communautés d'accueil soit reconnue comme il se doit. La MINUL a continué de collaborer avec la Police nationale du Libéria et le Ministère de la justice pour aider au renforcement des capacités pertinentes, notamment par la formation en cours d'emploi de responsables de l'information. Les gagnants du concours annuel conjoint Nations Unies/MINUL « Une vedette est née » ont fait paraître un disque compact de chansons sur le thème des droits des enfants.

B. Égalité des sexes

50. Afin de mieux intégrer la perspective de l'égalité des sexes, un audit participatif sur le sujet est actuellement mené dans tous les organismes des Nations Unies, y compris la MINUL. Un appui continu est apporté à l'intégration de l'égalité des sexes aux politiques gouvernementales, s'agissant notamment des services d'immigration et des services pénitentiaires et de la formation qualifiante de femmes agents de police. Une évaluation des programmes de formation à l'égalité des sexes dispensée dans les institutions du secteur de la sécurité a également été menée à bien et a donné lieu à des mesures immédiates de suivi concernant l'armée et les services pénitentiaires et d'immigration.

C. VIH/sida

51. La MINUL a dispensé une formation à la sensibilisation et à la prévention concernant le VIH/sida et les infections sexuellement transmissibles à l'intention des Casques bleus nouvellement déployés et a proposé des tests volontaires de dépistage du VIH et des services de communication pour le changement des

comportements. Afin d'accroître le nombre de personnes pouvant servir de conseiller auprès de leurs pairs sur le VIH/sida, 23 agents nationaux ont été formés. Tous ces services ont été mis à la disposition des organismes, fonds et programmes des Nations Unies opérant au Libéria.

D. Déontologie et discipline

52. La MINUL a continué de s'employer à assurer le respect de la politique de tolérance zéro en matière d'exploitation et de violences sexuelles par l'application de mesures de prévention telles que les stages de formation initiale et de remise à niveau, les contrôles inopinés dans les établissements interdits et une campagne continue de sensibilisation à l'intention des communautés locales. Au cours de la période couverte par le présent rapport, 2 689 personnes relevant de toutes les catégories de personnel des Nations Unies ont bénéficié d'une formation intégrée à la déontologie et à la discipline, y compris la politique de tolérance zéro, la gestion du stress et la sensibilisation au problème du VIH/sida. La MINUL a aussi dispensé une formation de sensibilisation au problème de l'exploitation et de la violence sexuelles à 563 membres de communautés locales.

53. Au cours de la période considérée, 26 allégations d'inconduite grave ont été signalées, dont 16 allégations d'exploitation et de violences sexuelles, ce qui représente une augmentation générale par rapport à la période précédente.

E. Sécurité et sûreté du personnel des Nations Unies

54. La criminalité demeure une menace importante à la sécurité du personnel et des biens des Nations Unies, en particulier à Monrovia. Cinq incidents de vol à main armée visant du personnel des Nations Unies ont été signalés au cours de cette période, auxquels il faut ajouter 56 incidents n'impliquant pas l'utilisation d'une arme, notamment des cambriolages, des vols et des agressions. Trois membres du personnel recruté sur le plan national, trois militaires et un policier sont morts, tués par balles ou des suites de maladie ou d'accident.

V. Déploiement de la Mission

A. Composante militaire

55. Comme je l'ai indiqué dans mes précédents rapports, les ajustements apportés à la MINUL en 2006, préalablement au retrait, et les trois phases de retrait proprement dit de la Mission, qui s'est achevé en mai 2010, auxquels il faut ajouter le retrait de la garde militaire du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, en mars 2011, ont ramené l'effectif militaire total de la MINUL de 15 250 membres à son effectif actuel de 7 952 membres.

56. Le quartier général de la Force de la MINUL est situé à Monrovia, et les forces opérationnelles sont déployées sur deux secteurs, comportant chacun trois bataillons d'infanterie. La Force de réaction rapide est basée à Monrovia et dispose de deux bases avancées à proximité des itinéraires menant aux frontières avec la Guinée et la

Côte d'Ivoire. Au total, 43 pays fournisseurs de contingents sont représentés parmi les 7 735 soldats, 84 officiers et 133 observateurs militaires, dont 209 femmes.

57. Au cours de la période considérée, la MINUL a continué d'apporter un appui à l'ONUCI dans le cadre des accords de coopération intermissions prévus dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Les deux hélicoptères de transport temporairement déployés auprès de l'ONUCI ont réintégré la MINUL le 28 juin, mais non les trois hélicoptères de combat qui continuent d'apporter un appui vital aux opérations conjointes menées à la frontière par les deux missions.

B. Composante de police

58. Au 1^{er} août, l'effectif de police de la MINUL s'établissait à 1 330 agents, le plafond autorisé étant de 1 375, dont 456 conseillers de police, 843 agents répartis sur sept unités de police constituées et 31 membres du personnel pénitentiaire. La composante de police compte 200 femmes. Trois unités de police constituées sont déployées à Monrovia et une unité dans chacun des comtés de Bong, Grand Bassa, Grand Gedeh et Lofa. La MINUL dispose aussi de 11 conseillers en matière d'immigration.

VI. Commission de consolidation de la paix

59. Sur la base du Plan prioritaire de consolidation de la paix, un programme à cet effet, d'un coût estimatif de 71 millions de dollars, a été approuvé le 5 mai 2011. Ce programme sur trois ans est axé sur la justice, la sécurité et la réconciliation nationale. Au centre de ce programme, il y a un projet de création de cinq pôles régionaux pour la justice et la sécurité chargés d'assurer une justice efficace et une présence et des services de sécurité dans l'ensemble du pays. Le Fonds pour la consolidation de la paix a reçu une dotation initiale de 20 154 000 dollars pour la mise en œuvre de ce programme et la Commission de consolidation de la paix a lancé des activités de mobilisation des ressources.

60. En juin, la première visite officielle d'une délégation de la Commission de consolidation de la paix, composée des États-Unis d'Amérique, du Royaume hachémite de Jordanie, du Libéria, du Nigéria, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Ukraine, s'est rendue au Libéria. Cette visite faisait suite à deux missions antérieures menées au Libéria par le Président de la Configuration Libéria de la Commission. La délégation s'est entretenue avec des parties prenantes nationales et internationales pour plaider en faveur de la réforme législative et de la création de mécanismes de responsabilisation et de contrôle dans les secteurs de la sécurité et de la justice. Le Président de la Configuration Libéria a également recueilli l'approbation par la Présidente d'une proposition tendant à élaborer une stratégie de réconciliation nationale et le Gouvernement est convenu de recentrer son action sur certaines priorités essentielles au cours de la première année, notamment le fonctionnement du pôle de Gbarnga, le développement des pôles 2 et 3 et l'aide à la mise en place de nouvelles installations pénitentiaires et de nouveaux tribunaux dans certaines zones. S'agissant de la réconciliation, il a été convenu de privilégier le soutien initial à la réforme foncière et à la démarginalisation de la jeunesse.

VII. Planification de la transition

61. Dans sa résolution 1938 (2010), le Conseil de sécurité a demandé à la MINUL et au Gouvernement libérien de continuer d'avancer dans la planification de la transition, notamment de permettre d'évaluer la situation dans son ensemble, et d'identifier toutes lacunes critiques à combler pour faciliter le succès de la transition, et a prié l'Organisation des Nations Unies d'établir, en coordination avec le Gouvernement libérien, un plan commun de transition aux fins du transfert des responsabilités en matière de sécurité intérieure de la Mission aux autorités nationales compétentes. Le Conseil priait en outre le Secrétaire général de réviser les objectifs de la Mission de manière à y inclure des objectifs de transition propres à guider la remise des responsabilités en matière de sécurité aux autorités nationales. Ces objectifs ont été énoncés dans mon précédent rapport, daté du 14 février 2011 (S/2011/72).

62. À la suite d'un atelier sur la transition organisé en juin 2010, le Gouvernement et la MINUL ont engagé un processus conjoint de planification de la transition. Sous la conduite du Conseil de sécurité nationale, ce processus a débouché sur la création d'un groupe central de haut niveau, d'un groupe de travail et de quatre groupes spéciaux sur la sécurité couvrant les domaines de la sécurité aux frontières; du maintien de l'ordre; de la sécurité des biens; et de la logistique. Une évaluation conjointe de la situation et des fiches de progression de la transition ont été établies pour définir les tâches précises à transférer aux autorités nationales. En avril 2011, les quatre groupes spéciaux ont commencé à évaluer la capacité des organismes de sécurité libériens à prendre en charge les quatre zones. On constate toutefois un ralentissement des progrès dans ce domaine s'agissant en particulier de la Police nationale du Libéria, qui devra assumer une bonne part du fardeau du maintien de l'ordre et de la sécurité des biens. L'accent mis actuellement sur la sécurité aux frontières et la sécurité des élections a mis à rude épreuve la capacité de planification du Gouvernement et l'attention portée aux questions relatives à la transition risque d'en pâtir pendant la période électorale.

63. En ce qui concerne l'élaboration d'un plan commun de transition en matière de sécurité, un certain nombre de tâches importantes demeurent en souffrance, notamment la conclusion d'un accord sur la nature des lacunes qui subsistent, l'identification d'une stratégie propre à combler les lacunes critiques et la conception d'une approche stratégique qui permette de tester l'aptitude des autorités nationales à maintenir la sécurité sans l'aide de la MINUL, ce qui sera fonction des plans du Gouvernement en matière de sécurité et de sa capacité à les appliquer. Je compte présenter dans mon prochain rapport des propositions propres à faire avancer les préparatifs d'un plan commun de transition pour le transfert des responsabilités en matière de sécurité interne de la MINUL aux autorités nationales compétentes.

64. S'agissant de la stratégie de transition relative au transfert des activités civiles de la MINUL, une équipe spéciale a commencé en juin à répertorier les activités d'appui civil de la Mission au Gouvernement et aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ce qui structurera les discussions sur les moyens de compléter la planification actuelle de la transition en matière de sécurité et de l'articuler sur le processus « Uni dans l'action ».

VIII. Aspects financiers

65. L'Assemblée générale, dans sa résolution 65/301, a approuvé l'ouverture d'un crédit de 525,6 millions de dollars (environ 43,8 millions de dollars par mois), comprenant 513,4 millions de dollars au titre du maintien de la MINUL pour la période allant du 1^{er} juillet 2011 aux 30 juin 2012 et 12,2 millions de dollars au titre de l'appui que la Mission doit apporter dans le domaine électoral. Si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la MINUL au-delà du 30 septembre 2011, le coût du maintien de la Mission jusqu'au 30 juin 2012 se limiterait aux montants approuvés par l'Assemblée générale.

66. Au 15 juillet 2011, les contributions statutaires non réglées au titre du Compte spécial de la MINUL se montaient à 55 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions statutaires non réglées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'établissait à 1 475,3 millions de dollars.

67. Au 30 juin 2011, les sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées avoisinaient les 29,8 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents/unités de police constituées et au titre du matériel appartenant aux contingents a été effectué pour les périodes allant jusqu'au 31 mai et au 31 mars 2011, respectivement, conformément à l'échéancier trimestriel.

IX. Observations

68. Le Libéria est sur le point d'entreprendre son deuxième scrutin démocratique depuis la fin du conflit. Le succès de ces élections et l'arrivée pacifique au pouvoir d'une nouvelle administration seront d'une importance capitale pour la consolidation des progrès considérables que le pays a enregistrés au cours des huit dernières années. En menant à bien les opérations d'inscription sur les listes électorales, les autorités libériennes ont fait montre d'une aptitude croissante à planifier et exécuter cette entreprise nationale complexe que représenteront le référendum et les élections, et il importera donc que l'élan ainsi pris soit maintenu tout au long de ce processus. L'ensemble des organismes des Nations Unies présents au Libéria continueront de fournir l'appui technique et logistique requis pour assurer la réussite opérationnelle de cette entreprise. Il n'en demeure pas moins toutefois que les difficultés logistiques seront loin d'être négligeables, dans la mesure où pratiquement tous les événements électoraux auront lieu au cours de la saison des pluies et où les délais seront extrêmement serrés. Je demande donc instamment à tous les acteurs politiques et à l'ensemble de la population de ne ménager aucun effort pour faire en sorte que le prochain scrutin soit libre, honnête et exempt de violence.

69. Alors que la date du scrutin se rapproche et que la campagne électorale gagne en intensité, je demande instamment à tous les partis politiques d'utiliser l'espace démocratique qui leur est ouvert pour mobiliser les soutiens en faveur de leurs positions politiques tout en évitant les propos incendiaires et les actes provocateurs. Il importe de respecter le calendrier électoral. Je les encourage à résoudre sans tarder les divergences qui subsistent entre les partis politiques et la Commission électorale nationale concernant l'interprétation que les uns et les autres font de certains aspects du cadre juridique, tout comme j'encourage les partis et les citoyens

à emprunter les voies légales et à recourir aux mécanismes de règlement des différends pour résoudre les divergences qui pourraient apparaître concernant le processus électoral. À cet égard, je me félicite de la réactivation du Groupe de contact international sur le Libéria et juge encourageant le développement du dialogue au sein du Comité consultatif interpartis. L'ONU continuera de soutenir le processus électoral, y compris par les bons offices de ma Représentante spéciale.

70. Les travaux du groupe de travail conjoint Gouvernement/MINUL pour la planification de la transition ont fait apparaître un nombre considérable de lacunes en matière de sécurité nationale qu'il faudra combler pour permettre un transfert sans accroc des responsabilités en matière de sécurité de la MINUL aux institutions nationales. La situation à la frontière avec la Côte d'Ivoire a fourni à ces institutions l'occasion de faire montre de leurs capacités opérationnelles, mais elle a aussi montré que des difficultés persistent, s'agissant en particulier de la logistique et du matériel. Il est donc urgent que les partenaires internationaux du Gouvernement accroissent leur soutien au développement du secteur de la sécurité pour faire en sorte que les opérations de la MINUL puissent être progressivement réduites parallèlement au transfert de ses responsabilités en matière de sécurité aux institutions nationales. À cet égard, je me félicite de ce que la Commission de consolidation de la paix mette l'accent sur les cinq pôles régionaux pour la justice et la sécurité, qui amélioreront l'accès à la justice et à la sécurité dans l'ensemble du pays. Je demande instamment aux partenaires bilatéraux d'apporter leur appui à ces pôles, au Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la justice et la sécurité et au Programme de consolidation de la paix au Libéria, afin de promouvoir une efficacité et une responsabilisation accrues des secteurs de la sécurité et de l'état de droit au Libéria, en mettant l'accent sur la gestion et le contrôle institutionnels ainsi que sur l'appui logistique et le matériel essentiels, pour faire en sorte, en particulier, que la Police nationale du Libéria soit convenablement équipée avant les élections.

71. Je suis préoccupé par la lenteur du rythme d'application des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation, compte tenu en particulier du rôle vital que la réconciliation aura à jouer dans l'instauration d'une paix durable. J'encourage la Commission nationale indépendante pour les droits de l'homme à surmonter ses problèmes internes. La Commission doit s'acquitter de son mandat capital et devenir une institution indépendante primordiale de défense des droits de l'homme, et jouer le rôle central qui est le sien dans la définition des mesures propres à assurer l'application des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation.

72. L'arrivée de réfugiés et les problèmes d'ordre sécuritaire découlant de la crise qui a suivi les élections en Côte d'Ivoire sont sources d'importantes difficultés pour le Libéria. Il importe au plus haut point qu'un soutien financier soit apporté au Plan d'action humanitaire d'urgence pour pourvoir aux besoins humanitaires jusqu'à la fin de 2011, considérant en particulier que de nouveaux réfugiés continuent d'arriver. L'approche résolue adoptée par le Gouvernement pour régler la question des combattants venus de Côte d'Ivoire est encourageante et il y a lieu de se féliciter de la création d'un dispositif spécial pour l'internement des personnes soupçonnées d'être des combattants ivoiriens. Je me félicite également de la coopération accrue entre les Gouvernements libérien et ivoirien et du développement de la coopération intermissions entre la MINUL et l'ONUCI pour régler les problèmes de sécurité à la frontière. Je demande instamment à toutes les parties prenantes d'empêcher les mouvements d'armes, de séparer les réfugiés des ex-combattants et de veiller à ce

que les personnes soupçonnées de relever de cette dernière catégorie soient traitées dans le respect de la loi.

73. Dans sa résolution 1938 (2010), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MINUL jusqu'au 30 septembre 2011, avec un effectif autorisé de 7 952 militaires et 1 375 policiers. Étant donné la capacité encore limitée des institutions nationales chargées de la sécurité et la nécessité vitale de soutenir les opérations de sécurité relatives aux élections, aux frontières et autres, les recommandations figurant dans mon rapport spécial du 10 juin 2009 (voir S/2009/299), à savoir maintenir les composantes militaire et de police de la Mission au niveau autorisé susmentionné jusqu'après les élections de 2011, demeurent valables. Une mission d'évaluation technique détaillée, conduite par le Département des opérations de maintien de la paix, se rendra au Libéria après la prise de fonctions du prochain gouvernement pour élaborer des propositions détaillées concernant les prochaines phases de retrait de la Mission, s'agissant notamment des nouvelles réductions de la composante militaire. Cette évaluation comportera un examen approfondi des progrès réalisés par rapport aux objectifs retenus pour la transition dans le domaine de la sécurité et sera menée en étroite consultation avec le Gouvernement libérien et toutes les parties prenantes concernées. Je présenterai au Conseil de sécurité des propositions concernant les phases suivantes de retrait de la Mission et la transition dans le domaine de la sécurité au début de 2012, dans un rapport spécial contenant les conclusions et recommandations de la mission d'évaluation. Je recommande donc que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la Mission pour une nouvelle période d'un an s'achevant le 30 septembre 2012, et examine la question de ses effectifs militaire et de police avant le 30 mai 2012, sur la base des conclusions de la mission d'évaluation technique susmentionnée.

74. Pour conclure, je voudrais exprimer ma sincère gratitude à ma Représentante spéciale pour le Libéria, Ellen Margrethe Løj, et au personnel civil et militaire de la MINUL pour leur contribution à la consolidation de la paix au Libéria. Je tiens également à remercier tous les pays qui fournissent des contingents et des unités de police, la CEDEAO, l'Union africaine, le Groupe de contact international sur le Libéria, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les donateurs multilatéraux et bilatéraux et les organisations non gouvernementales internationales et locales pour leur engagement et leur contribution en appui à la paix et au développement au Libéria.

Annexe

Mission des Nations Unies au Libéria : effectifs militaires et de police

(Au 1^{er} août 2011)

Pays	Composante militaire				Unités de police constituées	Police civile
	Observateurs militaires	Officiers d'état-major	Soldats	Total		
Allemagne	0	0	0	0		5
Argentine	0	0	0	0		13
Bangladesh	14	7	1 433	1 454		16
Bénin	2	1	0	3		0
Bolivie (État plurinational de)	2	1	0	3		0
Bosnie-Herzégovine	0	0	0	0		12
Brésil	0	2	0	2		0
Bulgarie	2	0	0	2		0
Chine	2	6	558	566		17
Croatie	0	2	0	2		0
Danemark	3	2	0	5		0
Égypte	5	0	0	5		4
El Salvador	2	0	0	2		1
Équateur	2	1	0	3		0
États-Unis d'Amérique	4	5	0	9		11
Éthiopie	8	4	0	12		0
Fédération de Russie	4	0	0	4		11
Fidji	0	0	0	0		28
Finlande	0	2	0	2		0
France	0	1	0	1		0
Gambie	1	0	0	1		18
Ghana	9	7	700	716		20
Inde	0	0	0	0	243	3
Indonésie	1	0	0	1		0
Jamaïque						1
Jordanie	4	5	114	123	240	13
Kenya	0	0	0	0		18
Kirghizistan	3	0	0	3		2
Malaisie	6	0	0	6		0
Mali	1	0	0	1		0
Mongolie	0	2	148	150		0
Monténégro	2	0	0	2		0
Namibie	1	3	0	4		4
Népal	2	3	15	20	240	14
Niger	2	0	0	2		0
Nigéria	12	9	1 553	1 574	120	19
Norvège	0	0	0	0		9
Ouganda	0	0	0	0		6
Pakistan	7	10	2 942	2 959		24

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>				<i>Unités de police constituées</i>	<i>Police civile</i>
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>	<i>Total</i>		
Paraguay	2	1	0	3		0
Pérou	2	2	0	4		0
Philippines	2	1	115	118		30
Pologne	2	0	0	2		3
République de Corée	1	1	0	2		0
République de Moldova	2	0	0	2		0
République tchèque	0	0	0	0		4
Roumanie	2	0	0	2		0
Rwanda	0	0	0	0		3
Samoa	0	0	0	0		0
Sénégal	1	1	0	2		0
Serbie	4	0	0	4		6
Sri Lanka	0	0	0	0		13
Suède	0	0	0	0		13
Suisse						3
Togo	2	1	0	3		0
Turquie	0	0	0	0		26
Ukraine	2	2	275	279		18
Uruguay	0	0	0	0		0
Yémen	0	1	0	1		6
Zambie	3	0	0	3		25
Zimbabwe	2	0	0	2		37
Total	128	83	7 853	8 064	843	456



Les frontières et les noms indiqués et les désignations employées sur cette carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielle de la part de l'Organisation des Nations Unies.